

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Avril 2017

Le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni le 7 avril 2017 à 18h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Rolland BALBIS Maire

**Présents** : Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, Vincent VAGH, Elisa BALBIS, Anne-Marie DEBORRE, Brice DELAHOUCHE, Martine FAYAUBOST, Sylvie NICOLLE à 18 h 30

**Absents ayant donné procuration** : Sylvie NICOLLE à Rose Marie ESCARRAT (jusqu'à 18h30 ) Bertrand BUTIN à Rolland BALBIS , Christophe GUIOL à Pierre CONSTANS, Joëlle SWANET à Elisa BALBIS, Yves VACCARI à Vincent VAGH et Jean Louis ROUX à Martine FAYAUBOST.

**Absents** : Lydie CLIQUET.

**Secrétaire de séance** : Vincent VAGH.

M. le Maire remercie l'assemblée, et en introduction revient sur les évènements communaux récents, à savoir le décès du Docteur Classen.

Puis il demande si le compte rendu du dernier Conseil Municipal appelle des observations.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU C.C.A.S.**

Madame Rose Marie ESCARRAT (1<sup>er</sup> Adjointe), présente le CA 2016 du CCAS qui est intégré au Budget Communal depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2017.

Madame Escarrat donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2016 qui peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES : 23 728, 67 €

RECETTES : 36 345, 04 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT: 12 616, 37 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES : 79 482, 81 €

RECETTES : 87 766, 67 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT: 8 283, 86 €**

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Rose Marie Escarrat (1<sup>er</sup> Adjointe), conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 du CCAS.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU CCAS**

L'Assemblée déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET DU CCAS DE L'ANNE 2016 SUR LE BUDGET 2017 DE LA COMMUNE.**

Le Conseil Municipal suite au vote du Compte administratif 2016 décide à l'unanimité :

- de transférer l'excédent de fonctionnement du CCAS d'un montant de 12 616, 37 € au compte 002 (recettes) du budget de la Commune
- de transférer l'excédent d'Investissement du CCAS d'un montant de 8 283, 86 € au compte 001 (recettes) du budget de la Commune.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE.**

L'adjoint aux Finances, Pierre Constans, présente le CA 2016 du Budget Communal qui met en évidence une réalisation des Recettes supérieure aux dépenses autant pour la section Fonctionnement que la section Investissement, induisant une situation financière excédentaire favorable, témoignant d'une gestion rigoureuse.

Cette présentation fait l'objet d'un échange questions, réponses : Martine Fayaubost relève que les économies réalisées sur la section Investissement constituent des actions reportées. Pierre Constans explique qu'il s'agit de reports dus à un rejet de la subvention DETR pour la Bibliothèque du fait de la subvention de la DRAC qui empêchait l'octroi de deux subventions identiques.

Elisa Balbis estime que la gestion de la section Fonctionnement témoigne d'une bonne gestion notamment sur le chapitre Charges de personnel qui se situe en dessous de la moyenne nationale.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Rose Marie ESCARRAT (1<sup>er</sup> Adjointe), conformément à l'article L. 21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente de séance donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2016 rédigé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES :	1 598 949, 70 €
RECETTES :	1 888 063, 48 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 289 113, 78 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES :	396 917, 67 €
RECETTES :	473 450, 18 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 76 532, 51€**

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE**

L'Assemblée déclare, à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

L'adjoint aux finances rappelle que les charges de personnel sont correctes d'autant qu'une partie du personnel administratif est mutualisée avec la communauté de Communes, d'où des atténuations de charge pour notre Budget.

## **AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ET REPRISE DES RESTES A REALISER DU BUDGET COMMUNAL DE 2016.**

Martine FAYAUBOST intervient pour déplorer que l'affectation à la section investissement reste limitée par rapport à l'importance de la somme excédentaire.

M. le Maire répond qu'il vaut mieux commencer avec une trésorerie positive, d'autant plus que l'on peut toujours basculer du fonctionnement en investissement mais que le contraire n'est pas possible.

Considérant les besoins du Budget Primitif 2017 de la Commune le Conseil Municipal suite au vote du Compte administratif 2016 décide à l'unanimité :

- la reprise des résultats et des restes à réaliser 2016 :

Restes à réaliser dépenses :	122 237. 63 €
Restes à réaliser recettes :	0. 00 €

- d'affecter l'excédent de fonctionnement (289 113. 78 €) pour un montant de 95 000. 00€ à la section d'investissement au compte 1068 (recettes) et de conserver le reste de l'excédent en fonctionnement au compte 002 (recettes) pour un montant de 194 113. 78€

- de reporter à la section d'Investissement au compte 001 (recettes) la totalité de l'excédent 2016 d'un montant de 76 532. 51 €.

Pierre CONSTANS tient à exprimer, au nom du Conseil, les remerciements pour Jean Louis Roux chargé des Finances jusqu'au mois de septembre pour la conduite du Budget et sa contribution pour la préparation du Budget primitif 2017.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017**

L'adjoint aux Finances présente aux Conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2017 des 3 Taxes Directes Locales.

L'objectif est de ne pas augmenter les impôts. Nous sommes inférieurs à la norme nationale et avec la part de la LGV, on diminue nos taux afin de ne pas impacter le contribuable tout en diminuant notre produit fiscal de référence à hauteur de 26 091€, de moins, qui seront compensés par la dotation de Solidarité et le fonds de soutien de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions,

VOTE, à l'unanimité, pour l'année 2017, la baisse des taux d'imposition notifiés par la trésorerie générale, comme indiqué ci -dessous :

<u>TAXES</u>	<u>BASES IMPOSITION</u>	<u>TAUX</u>	<u>PRODUIT CORRESPONDANT</u>
T. Habitation	3 192 000.- €	16,99 %	542 321. 00 €

T. Foncière (bâti)	2 216 000.- €	13,203 %	292 578. 00 €
T. Foncière (non bâti)	46 700.- €	72,05 %	33 647.00 €
		TOTAL :	868 546. 00 €

De même pour le SDIS, la part communale, en augmentation conséquente, est remboursée par la CCLGV.

Martine FAYAUBOST trouve normal et rassurant qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts puisque c'était un engagement.

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE**

L'adjoint aux finances présente le Budget 2017 en équilibre pour la section Fonctionnement et la section investissement. Les dépenses sont prévues à la hausse, notamment pour les charges à caractère général qui s'expliquent par l'intégration du budget CCAS qui devient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le service social de la commune, ligne budgétaire répartie sur divers postes qui impactent le volume financier de la section Fonctionnement : pour exemple, les colis du CCAS sont pris en charge (5000€)... Sur la demande de Martine Fayaubost, Pierre Constans précise les différents postes impactés : le compte 6135, « Locations mobilières », comprenant la location des véhicules dont celui du Service social, l'informatique pour les services de la Mairie et pour l'école sans oublier, pour cette année, la taille des platanes (une année sur deux ou trois). D'autre part le compte « Entretien des chemins communaux », devient cette année un compte de fonctionnement (soit 36 000€) alors qu'il s'agissait auparavant d'un compte d'investissement. L'ensemble de ces transferts ajoutés à de nouveaux postes charge notre Budget. Pour autant, le Budget Communal primitif témoigne d'une orientation de gestion maîtrisée des dépenses à venir pour le chapitre 012 (Charges de personnel) avec le départ d'un agent titulaire, la titularisation de 3 agents (d'abord stagiaires pour une année) et la mutualisation de deux agents administratifs avec la CCLGV, avec une mise à disposition de 40%, et un agent employé pour 60% au service de la commune (les 40% étant à la charge de la CCLGV). D'où des atténuations de dépenses pour notre Budget, sans oublier que le Budget de l'Eau et Assainissement nous reverse la part salariale de l'agent de la voirie, affecté à ce service autant que de besoins. Enfin, la contribution communale pour les services secours et Incendie (SDIS) en forte augmentation, soit 43 195€ (+ 12 295€), fera l'objet d'un remboursement de la CCLGV dans le cadre de ses nouvelles compétences.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2017 dont les propositions globales, présentées par Monsieur Pierre CONSTANS, Adjoint, sont les suivantes :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES :	1 877 832, 00 €
RECETTES :	1 877 832, 00 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES :	408 384, 00 €
------------	---------------

RECETTES : 408 384, 00 €

Le Budget Primitif 2017 de la Commune est approuvé à l'unanimité.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Pierre Constans présente l'état des subventions proposées pour les Associations.

Quelques associations n'ont pas renouvelé leur demande, soit du fait de leur départ, (cas de l'association Gulliver) vers une autre commune, hors Communauté de communes, une association qui arrête son fonctionnement, une qui fait l'objet d'une situation judiciaire non réglée pour l'instant.

Le total de ces subventions est à la baisse par rapport à l'année précédente.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Propositions 2016</b>	<b>Propositions 2017</b>
<b>Chasse</b>	540,00	-
<b>ADV</b>	8 800,00	8 800,00
<b>Batoomka</b>	720,00	720,00
<b>CACS</b>	1 620,00	1 620,00
<b>DDEN</b>	50,00	50,00
<b>Donneurs de sang</b>	180,00	180,00
<b>FNACA</b>	135,00	135,00
<b>GULLIVER</b>	720,00	-
<b>Judo club salernois</b>	360,00	360,00
<b>Jumelage</b>	540,00	-
<b>Les amis des fleurs</b>	800,00	800,00
<b>Lez'arts du sport</b>	720,00	-
<b>Pêche de la Bresque</b>	270,00	270,00
<b>PEP83</b>	270,00	270,00
<b>Pompiers</b>	135,00	135,00
<b>Rose d'Automne</b>	1 620,00	1 620,00
<b>Sahara amilale</b>	90,00	90,00
<b>Salernes autour de la Terre</b>		200,00
<b>Tennis</b>	-	500,00

<b>Union bouliste</b>	270,00	270,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 570,00 €</b>	<b>16 020,00 €</b>

## ETAT DES EMPRUNTS

L'adjoint aux Finances présente l'état des Emprunts de la commune qui met en évidence une maîtrise de la dette communale en baisse à hauteur de 9€ par habitant entre le CA 2016 et 2015, et prévue à la baisse de 26€ au BP 2017 par rapport au CA 2016.

Nature de l'emprunt	Montant emprunté	Durée emprunt	Taux	Dette au 1/1/17	Capital		Intérêts	
					2016	2017	2016	2017
Réhab. Vieux village 3è tranche	126 600,00	15	3,92	31 469,98	9 708,73	10 089,32	1614,21	1233,62
Divers travaux Communaux	250 000,00	15	3,44	97 753,25	17 644,08	18 251,04	3969,67	3362,71
Ecole	875 000,00	15	3,3	616 389,91	54 521,78	56 343,46	19670,78	17849,17
Maison Roere	250 000,00	15	2,13	228 430,11	14 456,16	14 766,55	5058,52	4748,13
	1 501 600,00			974 043,25	96 330,75	99 450,37	30 313,18	27 193,63

Le prêt pour le vieux village 3ème tranche se termine le 4/06/2019

Le prêt pour les divers travaux communaux se termine le 19/10/2021

Le prêt pour l'école se termine le 05/06/2025

Le prêt de la Maison Roère se termine le 25/07/2029

Ratio dépenses de fonctionnement + capital dette / recettes de fonctionnement

National	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
94,80%	92%	103%	89%	94%

Population DGF : 1642

Ratio encours de la dette / population DGF

Département	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
728	628	628	619	593

Ratio encours de la dette/ recettes de fonctionnement

National	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
79%	60%	56%	53%	52%

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2016**

Sous la Présidence de Madame Rose Marie ESCARRAT, première adjointe, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement de l'année 2016 présenté par l'Adjoint aux finances, qui s'établit ainsi :

### **SECTION D ' EXPLOITATION**

DEPENSES :	190 246, 03 €
RECETTES :	341 789, 96 €

**EXCEDENT D'EXPLOITATION : 151 543, 93 €**

### **SECTION D ' INVESTISSEMENT**

DEPENSES :	41 119, 94 €
RECETTES :	86 408, 37 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 45 288, 43 €**

Martine FAYAUBOST s'interroge sur l'importante différence entre le budget de la SEERC et le nôtre.

Il s'agit de travaux importants pour le service de l'eau qui doit remettre en route le bassin de l'Hubac. Mais que ce soit en fonctionnement ou en investissement, le Budget ressort excédentaire.

Pour autant il convient d'arriver à régulariser le prix de l'eau car il y a discordance entre les abonnés selon leur consommation : au résultat, on constate que ceux qui consomment peu sont pénalisés. En effet, quelqu'un qui consomme 20 m3 paie 7.78 € el m3, et quelqu'un qui consomme 1000 m3 ne paie plus que 2.26 €

La consommation moyenne tourne autour de 120 m3/an et le prix est de 3.17 € /m3 avec assainissement et 1.62 €/ m3 sans assainissement. Il faut parvenir à une situation plus équitable, les gros consommateurs doivent payer plus cher.

Vincent VAGH sollicite l'attention du Conseil concernant les professionnels dépendant d'une grosse consommation d'eau.

Hors de la présence de M le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement de l'année 2016.

### **EAU ET ASSAINISSEMENT : Approbation du compte de gestion 2016**

L'Assemblée déclare que le Compte de Gestion du budget Eau et Assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DES RESULTATS ET REPRISE DES RESTES A REALISER DE L'ANNEE 2016, BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Considérant les besoins du Budget Primitif 2017 Eau et Assainissement, le Conseil Municipal suite au vote du Compte administratif 2016 décide à l'unanimité

- la reprise des résultats et des restes à réaliser 2016 :

Restes à réaliser dépenses :	81 750. 01 €
Restes à réaliser recettes :	31 025. 00 €

- d'affecter l'excédent de fonctionnement (151 543. 93 €) pour un montant de 40 000. 00€ à la section d'investissement au compte 1068 (recettes) et de conserver le reste de l'excédent en fonctionnement au compte 002 (recettes) pour un montant de 111 543. 93€

- de reporter l'excédent d'Investissement 2016 d'un montant de 45 288. 43 € à la section d'Investissement au compte 001 (recettes)

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'eau et l'assainissement pour l'année 2017 dont les propositions globales, présentées par Monsieur Pierre CONSTANS, sont les suivantes :

#### **SECTION D ' EXPLOITATION**

DEPENSES : 427 894, 00 €

RECETTES : 427 894, 00 €

#### **SECTION D ' INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 214 958, 00 €

RECETTES : 214 958, 00 €

Le Budget Primitif 2017 de l'Eau et l'Assainissement est approuvé à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU FONDS REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (FRAT)**

Le Maire rappelle que le dossier de demande de subvention au titre du FRAT doit être transmis avant le 30 avril 2017.

Il indique que l'aménagement du parc de stationnement paysager du « Pré de Fine » entre dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Pour mener à bien ce projet qui s'élève à 598 779, 58 € hors taxes, il propose de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional dans le cadre du FRAT.

Martine FAYAUBIOST intervient au nom de Jean Louis ROUX pour informer que le plan de financement ne présente pas la TVA, à ce titre Jean Louis Roux vote contre cette demande.

Il est à noter que les plans de financement sont à présenter HT pour les demandes de subvention et que cela à toujours été ainsi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, et 1 voix contre, décide de

- **SOLLICITER** une subvention au titre du FRAT la plus élevée possible
- **ADOPTER** le projet et le plan de financement joint à la présente délibération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CREATION D UN PARC DE STATIONNEMENT PAYSAGER « PRE DE FINE »**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parc de stationnement paysager « au Pré de Fine ».

Il précise que ce projet permettrait un développement économique pour nos commerces locaux mais également pour le tourisme.

L'aménagement paysager de ce parking permettrait un lien direct avec le Parc Municipal et les Grottes, et donnerait un espace de verdure supplémentaire à notre village.

Pour mener à bien ce projet qui s'élève à 598 779, 58 € hors taxes, il propose de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

Après exposé le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 voix contre :

- **ADOPTER** le projet de création d'un parc de stationnement et le plan de financement joint à la présente délibération.
- **AUTORISER** le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental la plus élevée possible.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA MISE EN PLACE D UN ECLAIRAGE LED A LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place d'un éclairage à LED au niveau de la Maison des Associations

Il précise que ce projet permettrait de réaliser des économies d'énergie.

Pour mener à bien ce projet qui s'élève à 9392.62 € hors taxes, il propose de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

Après exposé le conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** le projet de mise en place d'un éclairage LED
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental la plus élevée possible.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT PAYSAGER « PRE DE FINE »**

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de Rénovation Urbaine du Parc et de l'espace Pré de Fine a été lancé. Il porte sur les secteurs :

- Site touristique des Grottes
- Parc municipal avec la maison dite de « l'Américain »
- Site du Pré de Fine
- Espaces publics de liaison.

Il précise que ce projet débutera par l'aménagement d'un parc de stationnement paysager au site du Pré de Fine.

Pour pouvoir mener à bien ce projet qui s'élève à 598 779, 58 € hors taxe il propose de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du fonds de soutien de l'investissement public local.

Après exposé le conseil municipal, à 13 voix pour, 1 voix contre :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière au titre du fonds de soutien de l'investissement public local la plus élevée possible.
- **ADOpte** le projet de financement joint à la présente délibération.

**RATTACHEMENT AU PATRIMOINE COMMUNAL DE 2 PARCELLES AC 368 et D 34 DECLAREES SANS MAITRES**

Monsieur le maire

**INFORME** le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et de la réglementation pour l'attribution à la commune de ces biens.

**EXPOSE** que les propriétaires des parcelles

- AC 368 Sis route de Salernes, contenance 3 872.00 m<sup>2</sup> en zone N
- D34, sis Pey de saint Jean, contenance 13 180.00 m<sup>2</sup> en zone N

Ne se sont pas manifestés depuis la publication de l'arrêté préfectoral du 20 mai 2016.

Ces biens sont donc au vu de la réglementation en vigueur réputés sans maitre.

La commune peut par délibération du conseil municipal, décider de les incorporer dans son domaine dans un délai de 6 mois à compter du 7 février 2017.

M le Maire

Demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter l'incorporation de ces 2 biens dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

**Article 1** : d'exercer son droit et d'incorporer ces 2 biens dans le domaine privé de la commune

**Article 2** : de charger M le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles

**Article 3** d'autoriser M le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

**Article 4** : d'autoriser M le Maire à acquitter les éventuels frais d'enregistrements.

**DELIBERATION D'ACCEPTATION DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE COMPLEMENTAIRE PROGRAMEE Ad'Ap) PAR LA SOCIETE ACCEMETRIE ET SIGNATURE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT.**

Le Maire expose

Pour se mettre en accord avec la loi sur l'accessibilité des lieux recevant du public, le 24 février 2017, le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement pour l'élaboration des diagnostics pour les lieux ouverts au public et recevant du public sur la commune.

Toutefois, tous les établissements appartenant à la commune doivent avoir un diagnostic d'accessibilité, il convient de rajouter :

- Les WC public
- Le cimetière
- Le local du tennis
- La maison Arèse
- L'église saint Victor
- Le cabinet infirmière
- Le cabinet ostéopathie
- Le cabinet médical
- 

Afin de pouvoir finaliser tous les diagnostics d'accessibilité de la commune, la société ACCEMETRIE interviendra 1 jour et demi supplémentaire pour un montant de 648 € TTC

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à valider le jour supplémentaire pour un montant de 648.00 € et de l'autoriser à signer l'acte d'engagement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

**Article 1** : de valider la prestation sur les locaux supplémentaires,

**Article 2** : d'inscrire au budget la somme prévue

## **CHARTRE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE**

M le Maire informe que Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat nous a sollicités pour nous engager en faveur de l'économie de proximité et de l'artisanat en signant une charte de soutien à l'activité économique e proximité.

Dans un contexte où l'emploi et la compétitivité des entreprises relèvent de l'urgence, l'économie de proximité constitue une force indiscutable de notre territoire. Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie locale, indissociables de l'avenir des communes, indispensables à leur attractivité et à leur développement, pourvoyeurs d'emplois non-délocalisables et de lien social, porteurs au quotidien des valeurs d'humanité et d'excellence.

L'engagement porte sur 4 priorités :

1 La commune de VILLECROZE reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale locale. A ce titre, elle s'engage à faciliter la promotion auprès du consommateur des savoir-faire artisanaux, notamment au travers du label « Consommez local, consommez artisanal » dont elle relayera les campagnes de communication, en fonction des moyens et supports dont elle dispose.

2 La commune de VILLECROZE s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire en plaidant pour la maîtrise du coût du foncier, l'implantation d'activité économique de proximité dans les quartiers résidentiels et le développement des activités artisanales à l'occasion d'aménagements urbains et de modifications techniques liés à la réglementation.

3 La commune de VILLECROZE s'engage à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales, en encourageant la reprise d'entreprise pour maintenir l'activité économique de proximité. La municipalité, en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mettra notamment en œuvre un dispositif de veille auprès des entreprises existantes pour anticiper et faciliter la transmission /reprise d'entreprise et le maintien de l'emploi

4 La commune de VILLECROZE s'engage à soutenir la politique volontariste de Chambre de métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, laquelle repose sur son expertise du secteur artisanal et sur le travail qu'elle réalise quotidiennement auprès des entreprises. A l'écoute de leurs besoins singuliers, elle développe des approches spécifiques et des accompagnements individualisés qui composent une offre globale de services adaptée et pertinente pour les accompagner à chaque étape de leur vie et de leur développement.

Après lecture de la proposition, Martine FAYABOST relève que la point 2 est contre l'engagement pris dans le cadre du PLU ; A ce titre, elle demande l'enlèvement de ce point. Après discussion, il est décidé d'ajourner cette charte et de demander à la chambre des métiers si nous pouvons la modifier

Réponse au prochain conseil municipal.

Avant d'aborder les questions diverses, l'Adjoint aux finances, Pierre constans, tient à exprimer ses remerciements à Magali Godano qui assume avec sérieux et compétence, avec la coopération de Mme Angélique Duhamel, le travail de comptabilité et d'élaboration des Budgets. Sans ses compétences et son engagement, l'élu ne serait pas en mesure de couvrir la dimension administrative et financière de cette mission confiée par Monsieur le Maire qui reste le maître d'œuvre avec l'aide de ses adjoints. La commune peut s'enorgueillir de la qualité et du sérieux de tout son personnel administratif remarquable sans exception. Le Conseil a manifesté, ainsi que le public présent, sa satisfaction et ses remerciements par des applaudissements chaleureux et mérités.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PONT DU COLOMBIER :**

Le Conseil départemental propose la création d'une parcelle piétonne au « pont du colombier »  
Le rapport nous présente 3 propositions :

- 1/ un passage piéton au niveau du parking Rampal et une passerelle après le petit muret
- 2/ une passerelle immédiatement à gauche de la sortie du parking. -Inconvénient la vue depuis le parking enlaidie par 2 piliers béton
- 3/ élargir la route et enlever les murets de pierre

Après discussion, le projet 1 est retenu.

## **PROJET DE RENOVATION URBAINE**

M. le Maire présente le compte rendu et la constitution des comités technique et de pilotage  
Le 12 /04/2017 une réunion du comité technique est prévue sur la journée avec comme objectif retravailler la proposition opérationnelle et financière.

## **AFFAIRE EN COURS**

Martine FAYAUBOST demande où en sont les affaires juridiques ?

Affaire FERRAUD : en cours

Affaire TIGIER : plus de nouvelles

Pour la SEERC, encore en cours, mais ce sera long car il s'agit de factures payées par les administrés et pas par la commune.

## **DEMANDE**

Il est demandé un lavabo dans les toilettes publiques.

La séance est levée à 20h40.

BALBIS Rolland	
ROUX Jean-Louis	
ESCARRAT Rose-Marie	
CONSTANS Pierre	
BALBIS Elisa	
BUTIN Bertrand	
CLIQUET Lydie	Ayant donné procuration à V. VAGH
DEBORRE Anne-Marie	
DELAHOUCHE Brice	
FAYAUBOST Martine	
GUIOL Christophe	Ayant donné procuration à B. BUTIN
NICOLLE Sylvie	
SWANET Joëlle	Ayant donné procuration à R. BALBIS
VACCARI Yves	Ayant donné procuration à M. FAYAUBOST
VAGH Vincent	